8 septembre 1987 N° 12

ENFANCE ET SAINTETÉ

Bulletin de l'Association des Amis d'Anne de Guigné

Sommaire

Et le Verbe de Dieu s'est fait petit enfant..... 1
Comment fait-on les saints ?..... 4
Le rappel à Dieu d'un grand ami d'Enfance et Sainteté (1904-1987).....9
L'amour d'Anne de Guigné pour la Vierge Marie..... 10

Et le Verbe de Dieu s'est fait petit enfant

par Jean Guitton

Nous allons tenter d'entrer plus profondément qu'on ne l'a fait peut-être jusqu'ici dans l'intelligence du Verbe incarné. Considérons d'abord, comme l'ont fait beaucoup de mystiques dans les temps anciens, Jésus-enfant, comme l'a fait Marguerite de Beaune étudiée par Brémond, comme l'ont fait les dévots de l'Enfant-Roi de Prague et tant d'autres, pour ne point parler de Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus qui a remis en honneur cette dévotion à l'enfance de Jésus d'une manière nouvelle (non pas en contemplant Jésus selon la taille, mais en ressuscitant l'état d'enfance).

Le *Logos* a donc été un petit enfant, un nourrisson, un vagissant, un agonisant d'angoisse d'enfance, un nouveau-né. Alors qu'il était plongé humainement dans l'inconscience ou la demi-conscience de cette première enfance, il était en même temps le *Logos* pénétré par la Gloire de Dieu, le Fils éternel, vivant de sa filiation. Et s'il y a en Jésus, comme il faut le supposer, une sorte de bi-conscience, qui le fait à la fois se connaître comme participant de la nature humaine et comme participant de la nature divine, étant homme et étant Dieu, cette bi-conscience a son analogue dans mon expérience d'enfant habité par l'idée d'homme. Jésus a rendu l'enfance sublime, puisque l'enfance, non seulement la sienne mais celle de tous les petits enfants qui surgiront de cette planète, se trouvera virtuellement divinisée. Ici, je voudrais citer Urs von Balthasar qui a écrit de très belles pages sur cette enfance du Verbe.

Les petits enfants, remarque Urs von Balthasar, sont des tyrans qui tiennent en

haleine les grandes personnes ; même quand ils dorment, on doit garder le silence et, quand ils jouent, rien n'est en sûreté dans l'appartement ; dormir et jouer sont les deux occupations du Verbe : dormir et jouer ! Cela ravissait Thérèse de Lisieux. L'enfant dort, cette formule que nous avons si souvent entendue est pleine de mystère : cela veut dire qu'il ne faut pas déranger le sommeil de l'enfant et même mettre en veilleuse la tendresse qu'on a pour lui. Les disciples, dans la barque, sous la tempête, voulaient éveiller le Christ, et le Christ s'éveilla et il apaisa la tempête, mais les disciples auraient beaucoup mieux fait de laisser dormir Jésus, et Thérèse de Lisieux a dit bien des fois que, lorsque nous n'avons pas de marque de la présence divine autour de nous, lorsque nos émotions les plus profondes sont devenues des silences cruels, lorsque Jésus dort, il faut le laisser dormir. Quand l'enfant est Verbe de Dieu, on ne peut pas, comme pour un enfant ordinaire, l'abandonner pour quelques instants : le rapport de l'enfant avec la mère n'est jamais interrompu et, quand l'enfant dort, la mère veille, et, parce que, apparemment, l'enfant a rompu le contact avec la mère, la mère est encore plus ardente pour écouter, épier, communiquer, et même quand la mère à son tour doit dormir, elle dort de telle manière que le moindre signe de l'enfant la réveille ; elle dort, mais son cœur veille, comme dit la Sunamite dans le *Cantique*. Lorsque nous arrivons à l'âge adulte, nous jetons un regard en arrière sur l'enfance qui ne nous a jamais quittés : ainsi faisait sans doute Jésus, et lorsque Jésus serrait un enfant dans ses bras, c'est l'enfance éternelle que Jésus embrassait, c'est le mystère de la donation totale à la volonté du Père qu'il retrouvait dans l'enfant dormant dans ses bras, et c'est ainsi qu'il pouvait dire : « C'est aux enfants qu'appartient le Royaume ; en vérité, quiconque n'accueille pas le Royaume de Dieu comme un tout petit enfant, celui-là n'y entrera pas ».

Considérons maintenant l'autre activité de l'enfant, qui n'est pas le sommeil mais le jeu ; dans le jeu, l'enfant se crée librement un monde à lui et la Sagesse de Dieu, dans l'Ancien Testament, nous est décrite comme un enfant ; pendant que le Père travaille en quelque sorte avec effort à l'œuvre démiurgique, la Sagesse, comme une petite fille, joue et fait les délices de Dieu : Dieu, en créant la Sagesse qui est comme l'image de son activité profonde, spontanée, joyeuse, créatrice, épanouie, imprévisible, la Sagesse, dis-je, a dans le jeu de l'enfant une image qui révèle peut-être ce qui est en elle très profond : la gratuité, l'aisance, la facilité, la gaité, un certain caprice, la joie.

Le jeu de Dieu lorsqu'il crée, le jeu du Fils lorsqu'il recrée et qu'il rachète, sont analogues à ce que sont les récits, les contes, les légendes que les enfants se racontent à eux-mêmes et les peuples d'enfants – je veux dire par là, suivant le Père Urs von Balthasar, – que ce sont des spectacles perpétuellement imprévisibles, à la manière de l'évolution créatrice selon Bergson, où le créateur, les

spectateurs, les musiciens, les acteurs (comme dans la *commedia dell'arte* italienne) sont envahis par la joie de leur propre création, entraînés à ce qu'ils vont dire par ce qu'ils ont dit, sans que ce qu'ils vont dire leur soit toujours prévisible. Ainsi font les enfants dans les songes, ainsi font les adultes dans ces songes ensommeillés qu'on appelle des rêves.

Si l'enfant veut jouer vraiment, il doit donner toute liberté à ses inventions les plus bizarres ; maintenant on est un arbre ; un moment après, on est un oiseau ou un ballon ; puis un nain, puis un géant, ou cette balle dont parlait sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, et qui rebondit sans cesse pour finalement, lorsqu'elle est éventrée, se donner en pâture à nos curiosités ; en somme, le jeu ne connaît qu'une seule loi : lui-même, et ceux qui refusent d'admettre la loi du jeu ne jouent plus : ils sont adultes. Voilà ce qu'est le jeu pour l'enfant ; et nous pouvons penser que l'enfant Jésus jouait et que la mère de l'enfant Jésus et son père le voyaient jouer et, en le voyant jouer, apprenaient quelque chose de très profond sur ce qu'on pourrait appeler les mœurs et les secrets de la sagesse créatrice et rédemptrice qui est toute gaie, toute nouvelle, toute renouvelante, toute imprévisible, parfaitement définie par ce mot qui est, dans toutes les langues, le mot opposé à la loi – nature, règle –, le mot de grâce.

Urs von Balthasar continue, il dit : l'enfant est aussi un maître de contemplation ; couché dans son berceau où dans un pré, il regarde ; il regarde en effet tranquillement, calmement, éperdûment, en haut, puis en bas et, quelquefois, encore plus haut que le haut ; on ne sait pas du tout ce qu'il voit ; on ne sait pas davantage si ce qu'il semble voir l'intéresse et s'il est même conscient qu'il voit. Plus jamais l'homme ne retrouvera ce regard d'enfant qui est à la fois un regard infiniment attentif et suprêmement distrait ; peut-être le retrouvera-t-il seulement dans le dernier spasme de l'agonie, dans cette attention muette qui remplit d'effroi ceux qui la contemplent ? Le mourant retrouve ce regard éperdu de l'enfant, ce regard de contemplation pure, la pauvreté. Les mystiques de l'enfance ont tous insisté sur cet aspect de la pauvreté. Et même de grands intellectuels comme Bérulle, comme Malebranche, ont considéré que le visage suprême de l'intelligence retrouvait cette simplicité, cette innocence de l'enfant.

De nos jours, Péguy, Claudel, Thérèse de l'Enfant-Jésus, Bernanos, ont insisté sur ce point, peut-être pour contrebalancer tout ce qu'il y a de compliqué, d'adulte, de vieilli, de précocement sénescent dans notre civilisation technique qui a épuisé tous les secrets de l'intelligence.

Ainsi, l'étude de Jésus enfant ou, plutôt, l'étude du Verbe de Dieu assumant l'état d'enfance et le portant à l'infini, permet un regard plus dépouillé sur l'enfance, âge que nous avons tous traversé et que nous devons tous retrouver.

Il est permis de citer ici une pensée de Newman (qui aurait pu être contresignée par Proust). Newman disait que lorsque nous nous plaisons aux souvenirs d'enfance, lorsque nous remontons le temps et que nous racontons l'histoire de notre enfance, (que nous n'avions pas vécue lorsque nous étions enfants), ce n'est pas pour revenir en arrière dans le temps, ce qui est impossible. Nous cherchons, dit Newman, à anticiper sur l'état de gloire où nous serons comme des enfants entourés d'anges.

Ainsi, aux yeux de Newman, la joie que nous éprouvons à revivre l'enfance n'est pas une joie rétrospective, c'est une joie prospective ; tout ce qui a été n'existe plus qu'en tant qu'il est le germe, la préfiguration et l'anticipation de ce qui sera.

Jean Guitton, de l'Académie Française

Extrait de l'article de Jean Guitton intitulé Jésus-Christ et la loi des âges*, paru dans la revue* Chrétiens Magazine*, n° 7, janvier-mars 1987. Nous remercions la Direction de cette revue pour son aimable autorisation.*

Comment fait-on les saints ?

Avec la gracieuse autorisation de l'auteur et de l'éditeur, nous reproduisons ci-après, en traduction française, un article du Père Ambrosius Eszer, o.p., qui explique la procédure et les implications doctrinales de la béatification et de la canonisation. L'original de cet article a été publié dans la revue éditée à Bologne I Martedi*, febbraio 1987, pp. 6-10, sous le titre* La "fabbrica" dei santi*. Les notes sont de la Rédaction d'*Enfance et Sainteté*.*

Depuis quelque temps, on parle à nouveau des saints et des causes de béatification et de canonisation. Beaucoup en sont sincèrement enthousiastes, mais d'autres – et pas seulement des ennemis de l'Église qui voudraient couvrir de boue jusqu'à l'idée même de sainteté – adoptent une attitude "critique", en oubliant souvent que "critique" vient de "krisis" qui veut dire jugement. Et un jugement suppose des critères et donc une science, s'il ne veut pas être, en réalité un préjugé. Mais on affirme quand même que les circonstances politiques ou sociales auraient puissamment contribué à favoriser telle ou telle cause. D'autres disent que l'on béatifie trop de fondateurs et fondatrices de congrégations religieuses. À ces derniers, on pourrait demander s'ils ont pu se rendre compte des immenses sacrifices qui se cachent sous le nom jusque-là inconnu d'une femme qui s'est donnée non seulement à Dieu, mais aux pauvres, aux enfants abandonnés, etc. Les successeurs et les parents d'un empereur comme saint

Henri II ou d'un roi comme saint Louis IX auront peut-être eu un intérêt politique à la canonisation de leur ancêtre, mais cela implique-t-il que ces princes, – auxquels on pourrait ajouter par exemple, saint Casimir – en étaient indignes ? D'autre part, il est vrai que l'Église ne peut béatifier ou canoniser tous ceux qui mériteraient cet honneur ; mais les personnes qu'elle choisit, d'un côté, ont atteint au sommet de l'héroïcité, soit dans le martyre pour la foi, soit dans l'exercice des vertus chrétiennes, et de l'autre, peuvent servir de modèles pour ceux qui mènent encore le combat de cette vie terrestre.

Aux premiers temps de l'Église, comme chacun sait, seuls les martyrs étaient l'objet de vénération publique. A l'origine, tous les chrétiens avaient été appelés "saints"; mais on s'aperçut bien vite que, malgré le niveau généralement élevé de la moralité des communautés des premiers siècles, quelques-uns seulement de leurs membres atteignaient à une sainteté parfaite et c'étaient les martyrs, puisque, avec l'aide de la grâce, ils s'étaient définitivement unis au Christ en lui devenant semblables par leur immolation suprême. On a ici l'aboutissement du passage, commencé dans la dernière période vétéro-testamentaire, d'une conception rituelle et corporative à une conception morale et individuelle de la sainteté.

Il y avait aussi, dès l'époque apostolique, des ascètes-prédicateurs-prophètes qui avaient pour idéal d'*imiter* le Sauveur dans sa prédication, son errance, ses miracles et – surtout – son célibat. Des groupes de veuves et de vierges s'employaient à réaliser un idéal similaire. L'*imitatio Christi* constitue, en effet, l'idéal monastique le plus ancien et ceux qui cherchaient à le réaliser étaient appelés "teleioi", c'est-à-dire "parfaits". La diminution des persécutions et les longs intervalles entre elles conduisirent les chrétiens à reconnaître que d'autres que les martyrs pouvaient atteindre à un degré de perfection morale presqu'égal à celui des martyrs[1].

Les fidèles commencèrent à se rendre aux tombes de ces "saints" non martyrs, à implorer leur intercession auprès de Dieu et les Églises locales inscrivirent le jour du décès (c'est-à-dire de la naissance au ciel) de ces saints et saintes dans leur calendrier : c'est là la première forme de la canonisation. Mais, pour accomplir cet acte, les autorités ecclésiastiques se montraient extrêmement prudentes. En effet, étant donné qu'il est beaucoup plus malaisé de porter un jugement sur l'ensemble d'une vie vécue héroïquement que sur l'acte unique et suprêmement héroïque du martyre, on attendait que la Providence divine

1 Il est certain que, considéré en soi-même, le martyre est une œuvre plus grande que la simple vie chrétienne héroïque ; mais bien entendu, ce qui fait la sainteté de quelqu'un, ce n'est pas d'abord la grandeur de l'œuvre accomplie, mais c'est la charité avec laquelle cette œuvre est accomplie.

confirmât par quelque signe la sainteté de la vie de la personne en question ; autrement dit, on attendait un miracle. La médecine de l'Antiquité tardive, il est vrai, n'obtenait que des résultats limités quant à la guérison des maladies, mais elle était très experte pour ce qui est du diagnostic et elle pouvait donc juger si une guérison dépassait ses possibilités. Saint Augustin qui, au début, se montrait très sceptique eu égard aux miracles, dut s'incliner devant leur réalité et il nous fournit une liste de vingt-cinq prodiges dont il fit lire les récits au cours des cérémonies liturgiques. Quand le moine Saint Martin, évêque de Tours, très aimé de ses ouailles, fut mort en odeur de sainteté (397), son successeur Brice (+ 444) fit construire une chapelle sur sa tombe ; mais c'est seulement plusieurs dizaines d'années plus tard et *après que se furent vérifiés de nombreux miracles*, que son cinquième successeur, Perpet (Perpetuus) (+ 491) y érigea une basilique : cela aussi était une sorte de canonisation[2].

Naturellement, il est impossible de suivre ici toutes les phases du développement des processus de la béatification et de la canonisation et nous devons nous limiter à quelques aperçus. Le fait est que chaque saint local "aspirait" à un culte étendu à l'Église universelle ; et ainsi les canonisations furent petit à petit centralisées au Siège apostolique de Rome. Le premier saint à avoir été solennellement canonisé est Udalric d'Augsbourg (29 janvier 993) ; mais, pendant un certain temps, l'ancien usage de la translation solennelle du corps à une nouvelle tombe se maintint. Ainsi, le chevalier Erlambaud, chef militaire de la Patarie, assassiné dans les rues de Milan (1175), fut canonisé par Urbain II de la façon suivante : le Pape assista à la translation solennelle des reliques du premier saint chevalier martyr.

Cependant, des cultes locaux nouveaux naissaient un peu partout auprès des tombes de ceux que l'on appela "bienheureux" afin de tourner la nouvelle discipline, en effet ce titre de "bienheureux" n'avait encore aucune valeur canonique. Mais, en 1368, Urbain V appela "fraus" (fraude) cette espèce de contrebande pieuse et réserva la béatification elle aussi au Siège romain. Cela était logique puisque, comme nous l'avons déjà dit, tout culte local a tendance à s'étendre à l'Église entière. D'ailleurs, ces dispositions étaient – et restent – aussi très avantageuses pour les évêques locaux qui se voient ainsi protégés des pressions et des chantages qui tendraient à leur faire béatifier ou canoniser des personnes qui n'en seraient pas dignes. Par la suite, les règles de la canonisation

2 De fait, on n'avait pas attendu l'érection d'une basilique pour considérer officiellement Martin comme saint. Ses successeurs Brice et Perpetu, dont on parle ici, saints eux aussi, inscrits au martyrologe, ont eu (et ont peut-être encore) un culte liturgique (à Tours en particulier) sans qu'on leur ait construit de basilique.

et de la béatification subirent plusieurs réformes : une première fois sous Urbain VIII (1625, 1634, 1642) ; une deuxième fois sous saint Pie X et une troisième fois le 25 janvier 1983, avec la Constitution apostolique *Divinitus perfectionis Magister*.

Il faut souligner que, même avant cette dernière date, l'initiative pour la mise en route d'une cause ne partait jamais d'un dicastère de la Curie romaine. Les causes partaient toutes d'un groupe de fidèles qui considérait comme sainte une personne ayant vécu et étant morte chrétiennement. L'évêque ouvrait alors un *Procès informatif* sur la réputation de sainteté ou de martyre de cette personne. Durant ce procès, on interrogeait un nombre important de témoins venus, les uns spontanément, alors que d'autres, quand il s'agissait de problèmes particulièrement délicats, étaient cités "ex officio". De plus, on recueillait tous les écrits du défunt et l'on célébrait un procès de *super non cultu*, pour vérifier si la personne en question avait été ou non l'objet d'un culte non autorisé par le Saint-Siège (par ex., images où le personnage apparaît avec une auréole, etc.). Une fois les actes de ces procès transmis à Rome, la Sacrée Congrégation des Rites examinait les écrits du serviteur ou de la servante de Dieu, ainsi que l'existence de la réputation de sainteté ou de martyre et elle s'assurait qu'il n'existait pas d'obstacles décisifs à l'introduction de la cause auprès du Saint-Siège. Puis, après avoir promulgué le décret d'introduction, on prenait en considération le problème de non culte. Pour mettre fin aux nombreux abus, la législation d'Urbain VIII avait fortement insisté sur ce point.

Il ne s'agissait pas d'étouffer la vénération envers ceux qui en étaient dignes, mais de protéger l'Église et sa crédibilité de manipulations démagogiques aux fins souvent rien moins que religieuses. Enfin, on autorisait l'instruction des procès apostoliques sur la réputation de sainteté en général et sur les vertus en particulier, ou bien sur le martyre, ainsi que sur les miracles attribués à l'intercession du serviteur ou de la servante de Dieu. De nouveau, on interrogeait de nombreux témoins ; mais, alors que le procès ordinaire s'était intéressé surtout à la réputation de sainteté, la première place était occupée maintenant par les vertus héroïques ou exceptionnelles. La discussion avait lieu entre le Promoteur général de la Foi (appelé improprement "advocatus diaboli") et le Patron (avocat) de la cause ; le verdict était rendu par les Prélats officiers, les Consulteurs et les Cardinaux membres de la Congrégation. (À suivre…)

Ambrosius Eszer, rapporteur à la Congrégation pour les Causes des Saints

Le rappel à Dieu d'un grand ami d'*Enfance et Sainteté* (1904-1987)

par Renée de Tryon-Montalembert

Le 20 mars dernier, Monseigneur Joseph Géraud mourait presque subitement à Rome où il exerçait depuis si longtemps d'importantes fonctions.

Originaire du Puy-de-Dôme, il avait été appelé à Rome pour accomplir son ministère sacerdotal dans la Congrégation de Saint-Sulpice et, ainsi que le soulignait le Cardinal Poletti, à l'occasion de ses obsèques, « il devint membre exemplaire du clergé romain, convaincu de l'importance de Rome dans l'Église catholique, fier d'honorer et de représenter la France en la Basilique du Latran, « Mère et Tête de toutes les Églises de la Ville et du Monde ».

Docteur en théologie et en médecine, spécialisé en psychiatrie, il exerça un rôle aussi influent qu'apprécié au sein de plusieurs dicastères romains ; et ses fonctions, entre autres, de consulteur de la *S.C. des Rites*, puis de la *S.C. pour les Causes des Saints*, l'ont placé dans une proximité privilégiée à l'égard de tout ce qui touche à la sainteté des enfants.

A plusieurs reprises, j'ai été lui rendre visite. Il m'accueillait toujours avec une merveilleuse disponibilité, ne me laissant jamais repartir sans m'avoir enrichie de quelque suggestion aussi ingénieuse que concrète pour l'avancement de cette cause d'Anne qui lui tenait tant à cœur. C'est à lui que revient, pour une grande part, l'initiative de notre Bulletin. Je me rappelle cette conversation du 15 novembre 1982 – la toute première – où il m'avait dressé un si magnifique tableau de ce qu'est l'authentique *sainteté héroïque*. L'héroïcité me disait-il, en substance, non ce n'est pas une héroïcité de bataille. C'est, beaucoup plus modestement, mais beaucoup plus sûrement, l'*émergence* d'une des vertus, sous l'action de l'Esprit-Saint. Il avait recours, pour mieux exprimer sa pensée, à l'image de la cathédrale dont la flèche se dresse au-dessus des autres églises. Ce lui était prétexte pour une évocation de toute la théologie des vertus, telle que saint Thomas pouvait l'élaborer, écoutant depuis sa cellule de Saint-Jacques, le martèlement des tailleurs de pierre qui s'affairaient sur les chantiers pour édifier Notre-Dame de Paris. Il me parlait aussi du prix de la sainteté quotidienne, me citant cette définition qu'il avait glanée chez Thomas Merton : qu'est-ce que la sainteté héroïque, sinon cette simple marche sur une lande bretonne, un jour de ciel bas, mais la main dans la Main de Dieu ? *De l'émergence d'une telle héroïcité* comment les enfants pourraient-ils se voir exclus ? Et nos lecteurs peuvent se reporter au n° 2 d'*Enfance et Sainteté* (8 mars 1985) pour retrouver l'exemple de ce petit garçon dont la bonté avait si vivement touché son cœur de jeune prêtre. (« Il faut qu'il soit bien malheureux, cet homme, pour être si

méchant ! » s'était écrié cet enfant, au spectacle d'un homme qui insultait la procession du 15 août).

Monseigneur Géraud qui avait été chargé également de responsabilités importantes touchant la famille et les laïcs, était particulièrement conscient du rôle que les parents sont appelés à jouer dans la formation spirituelle des enfants et l'épanouissement des vocations. De cette préoccupation, nous trouvons l'écho jusque dans son bref testament spirituel où il déclare notamment : « Je bénis Dieu de m'avoir donné des parents d'une sainteté authentique. C'est à eux que, dans sa miséricorde, le Bon Dieu a fait l'honneur d'appeler au sacerdoce le dernier de leurs enfants… »

Suivant les paroles du Père Bouchaud, qui lui succède comme Procureur de la *Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice*, à Rome : « Monseigneur Joseph Géraud laisse le souvenir d'un grand serviteur de l'Église, d'un conseiller prudent et sûr, d'un ami fidèle et, par dessus tout, d'un prêtre consacré sans réserve au service de Dieu et de ses frères. »

Renée de Tryon-Montalembert

L'amour d'Anne de Guigné pour la Vierge Marie

par Renée de Tryon-Montalembert

En cette année mariale, il nous importe de mieux connaître la *piété mariale* de la petite Anne. En prenant ce mot "piété" non pas dans le sens dévalué de dévotion mièvre et sentimentale, mais dans sa signification véritable, celle qui évoque, avec toute sa douceur, mais aussi toute sa force, l'irrésistible attrait du divin (cf. 1 Tm 4, 8).

Ce qui caractérise, d'une façon générale, la piété d'Anne, c'est son extraordinaire équilibre de simplicité. Et justement parce que cette piété d'Anne est essentiellement théologale, christologique, eucharistique, elle est, de ce fait même, profondément mariale. C'est, pour mieux vivre avec le Seigneur qu'elle s'est mise à l'école de Marie. Ainsi que le précise le Père Lajeunie, « elle avait admirablement compris le rôle médiateur de la Sainte Vierge par rapport à son Fils. N'avait-elle pas résumé sa pensée dans cette formule : "Je donne tout à Marie, pour qu'au Ciel, elle offre tout à Jésus" ? »

Ne nous étonnons donc pas qu'elle ait voulu se consacrer à la Vierge Marie, au jour de sa Première Communion.

Cet amour envers la Vierge Marie s'exprimait notamment par de fréquents *Ave Maria*. C'était là, d'ailleurs, une façon de prouver son affection aux siens : « J'ai

dit un petit “Salue Marie” pour vous ». Elle portait habituellement son chapelet sur elle et le récitait avec ferveur, en s’attachant à chacun des “Mystères”. Pendant les longs voyages en auto, il lui arrivait de réciter plusieurs “rosaires”, et elle luttait alors, de son mieux, contre les “distractions” occasionnées par la route et le paysage qui défilait. « Vous comprenez, confiait-elle, j’ai été, à des moments bien distraite ; mais je ne m’arrêtais pas pour ça. Aussitôt que je m’en apercevais, je disais mieux. »

Aussi, quelle joie lors de son inscription à la Confrérie du Rosaire dont elle se fit gentiment l’apôtre ! C’est à son instigation que M^lle^ Basset se fit inscrire, elle aussi. Comment ne pas accéder au désir de l’enfant qui lui avait demandé cette adhésion, afin d’être « de la même famille » ?

Durant son dernier mois du Rosaire, Anne prit la résolution d’offrir à Notre-Dame un bouquet « de roses sans épines », c’est-à-dire de sacrifices consentis joyeusement. « Papa sera si content d’offrir, de ma part, ce bouquet à la Sainte Vierge, le jour de la Toussaint ! ».

Mais ce qui est très étonnant et caractéristique de la piété mariale de cette enfant, c’est une singulière intuition des douleurs de Marie. Elle aimait l’invoquer sous le vocable de Notre-Dame-des-Douleurs et se plaisait à la vénérer dans le petit sanctuaire de Provins, non loin de la Cour. Elle avait donné le nom de Notre-Dame-de-Consolation à la grande statue de Notre-Dame-du-Rosaire qui se trouvait dans le parc du Réray. Elle avait aussi choisi, *de sa seule initiative, le premier samedi de chaque mois*, pour plus spécialement réparer les offenses à l’encontre du Cœur de Marie. Elle appelait chaque premier samedi :« notre jour à nous deux ».

N’oublions pas, enfin, le petit oratoire qu’elle aimait improviser dans le jardin – une statue qu’elle plaçait dans le creux d’un arbre – et où elle allait prier, s’efforçant d’entraîner avec elle la joyeuse bande de ses petits frères et sœurs.

Lors de son dernier automne, elle chantait sans cesse 1’*Ave Maris Stella*. Et, note suprême de ce “cantique marial” qui aura constitué la trame de son bref passage sur la terre, c’est la récitation de la Consécration à Marie inaugurée au jour de sa Première Communion, qui sera sa dernière prière : « O ma Souveraine, ô ma Mère ! ».

Renée de Tryon-Montalembert

Directeur de la publication : Suzanne Roncin

Document recomposé et mise en page à partir d’un exemplaire original.
© 2012 Association des Amis d’Anne de Guigné.